



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-quatre du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 18/07/2020

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Alain DUFRENE, Marie-Annick NOUAUX, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusés : Valère CARETTE qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS

Secrétaire de séance : Hélène HEROGUER

DELIBERATION N°2020/7 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Monsieur le Président propose à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le projet de budget primitif pour l'année 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

En section d'investissement	:	4 725,90 €
En section de fonctionnement	:	5 809,61 €
Pour un total de :		10 535,51 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention, décide **d'approuver** le Budget Primitif 2020 qui vient de leur être présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN

